

Texte DGD N° 084 de l'année 2013

DU 02.12.2013

CLASSEMENT TARIFAIRE**Véhicule automobile de marque SKODA PRAKTIC**

La question a été posée de savoir sous quelle position tarifaire il convient de classer un véhicule automobile de marque « SKODA PRAKTIC » ci-dessous décrit:

Dénomination commerciale : Véhicule automobile de marque « SKODA PRAKTIC »

Description :

Il s'agit d'un véhicule automobile de type « mini fourgonnette » de marque «SKODA PRAKTIC», ayant les caractéristiques suivantes :

- Quatre portes latérales vitrées (les vitres latérales arrières sont remplacées par des panneaux composites recouverts de plaques métalliques qui protègent les marchandises des rayons solaires et augmentent la résistance de la carrosserie).
- Les portes arrières ne sont pas munies de poignées à l'intérieur.
- Un hayon arrière relevable et vitré.
- Deux sièges équipés de deux ceintures de sécurité pour le chauffeur et pour un passager avant.
- Présence d'éléments de confort et de finition intérieure au niveau de la partie avant.
- Une cloison permanente constituée dans sa partie supérieure d'une grille métallique qui protège les passagers contre le déversement du fardeau.
- Absence d'éléments de confort ou de sécurité au niveau de la partie réservée pour le chargement des marchandises.
- La partie arrière, dont le volume est nettement supérieur à celui de la partie réservée pour les passagers, est aménagée par le fabricant pour le transport des marchandises. Le plancher est constitué de trois parties : une partie arrière relevable sous laquelle se trouve la roue de secours, une partie centrale qui est fixe et une partie avant située derrière les sièges des passagers qui est aussi relevable.
- Le plancher contient quatre anneaux pour fixer les marchandises avec des sangles.
- Absence de sièges et de points d'ancrage pour la fixation d'autres sièges dans la partie arrière.

Avis de l'administration

De l'avis de l'administration et de celui de l'Organisation Mondiale des Douanes, consultée à ce sujet (décision 13N0239-TT du 05 Juillet 2013), le véhicule automobile de marque « SKODA PRAKTIC » ci-dessus décrit est à classer au n° **8704** en tant que véhicule principalement conçu pour le transport des marchandises.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**Abderrahmen KHOCHTALI**